

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 16 décembre 2019

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 16 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

22

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - C. M'PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

8

E. ETE représentée par D. ATIG - M. GAMINETTE représenté par C. VAZQUEZ - A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR - L. CAMARA représenté par Y. LE BRIAND - S. RAKOUB représentée par F. OGBI - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

5

Y. ITOUA - L. HERGAUX - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0144 : « *Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C. L. E. C. T.)* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/955 du 15 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne, de la Communauté d'Agglomération de Sénart, de la Communauté d'Agglomération Seine Essonne, de la Communauté d'Agglomération de Sénart en Essonne avec extension à la ville de GRIGNY ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Grigny N° DEL-2017-0116 en date du 18 décembre 2017 relative aux transferts de compétences entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et portant approbation des conventions de gestion transitoire des compétences transférées ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2017/524 en date du 19 décembre 2017 portant sur la détermination des compétences facultatives/supplémentaires,

DEL – 2019 - 0144

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° DEL-2017/525 en date du 19 décembre 2017 et n° DEL-2018/480 en date du 18 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges transférées (CLECT) des séances des 7 novembre 2018, 6 décembre 2018, 25 juin 2019 et du 19 novembre 2019,

Considérant que la Commission Locale d' Evaluation des transferts de charges a eu à connaître de l'ensemble des charges et ressources transférées suite à la détermination des compétences facultatives/supplémentaires et à la définition de l'intérêt communautaire et donc aux transferts et retours de compétences entre les communes et l'agglomération,

Considérant que les travaux conduits par la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges permettent de disposer d'évaluations précises des soldes de charges reprises ou transférées par compétence et par commune,

Vu l'avis de la commission municipale des services Ressources du 12 décembre 2019,

Délibère et,

Approuve les rapports établis par la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges transférées (CLECT) lors de ses séances de travaux des 7 novembre 2018, 6 décembre 2018, 25 juin 2019 et du 19 novembre 2019.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : **Pour** : 27
Abstentions : 3 (C. M' PIANA - K. OUKBI – A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

20 DEC. 2019

20 DEC. 2019

Transmis au contrôle de légalité le :